REPUBLIQUE DU NIGER

CABINET DU PREMIER MINISTRE

SE/CNEDD **FEM** **PNUE**

Projet : « Mise en œuvre nationale effective du régime d'Accès et de Partage des Avantages (APA) et des connaissances traditionnelles au Niger conformément au Protocole de Nagoya » ou **PROJET FEM/ PNUE/APA -NIGER**

Contexte et justification

A la suite du Sommet de la Terre sur l'environnement et le développement tenu à Rio de Janeiro en juin 1992, la communauté internationale a adopté sous l'égide des Nations Unies trois Conventions, dont celle relative à la Diversité Biologique (CDB), eu égard aux défis liés à la réduction de cette dernière dans le monde.

La Convention sur la Diversité Biologique a trois (03) objectifs (i) la conservation de la diversité biologique ; (ii) l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique et ; (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des Ressources Génétiques (RG).

CABINET DU PREMIER MINISTRE /SECRETARIAT EXECUTIF DU CNEDD

BP: 10 193 Niamey/Niger

Tel: (+227) 20722559

Site web: www.cnedd.ne./chm.cbd.Int

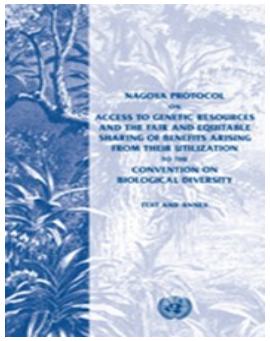
Dans le cadre de la mise en œuvre du 3ème objectif de la CDB, les pays parties ont convenu d'adopter en 2010 un protocole dit « Protocole de Nagoya » qui détermine entre autres, les règles d'Accès et de Partage des Avantages (APA) pour l'utilisation des Ressources Génétiques (RG) issues de la diversité biologique et des connaissances traditionnelles qui leur sont associées.

Le Niger dispose d'importantes ressources en termes d'écosystèmes et de diversité des espèces et constitue de ce fait un pays attrayant pour les bioprospections car disposant d'un potentiel à explorer pour la création de nouvelles richesses qui contribueront au développement du pays.



Selon les dispositions du Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et Partage juste et équitable des Avantages (APA), chaque Etat contractant doit définir des mesures politiques, juridiques, institutionnelles et administratives qui lui sont propres pour règlementer l'accès aux Ressources Génétiques relevant de son autorité.

Conscient de la faiblesse du cadre juridique sur l'utilisation des Ressources Génétiques et le partage des avantages conformément au Protocole de Nagoya et des risques de bio-piraterie des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, le Secrétariat Exécutif du CNEDD a sollicité et obtenu du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) avec le soutien technique du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (ONU Environnement), le financement d'un projet pour la mise en place d'un cadre national de mise en œuvre du Protocole de Nagoya pour une durée de trois ans. Ce cadre permettra de poser le jalon sur la valorisation des ressources génétiques et ouvre des perspectives nouvelles pour le pays, pour les communautés locales et pour les détenteurs de savoirs traditionnelles.



PROTOCOLE DE NAGOYA

Signature par le Niger : 27/09/2011

Ratification par le Niger : 02/07/2014

Entrée en vigueur :

Objectifs:

L'objectif global du projet FEM/PNUE/APA-Niger est d'établir les conditions favorables à l'application du Protocole de Nagoya au Niger.

L'objectif spécifique du projet est la mise en place d'un cadre national d'accès aux ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées au Niger.



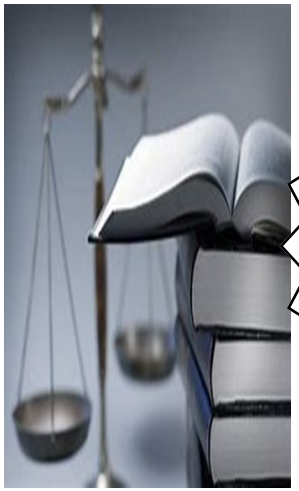
Composantes du projet

Le projet comprend deux composantes:

Composante I : Développement d'un cadre législatif, réglementaire, politique et institutionnel **d'accès** et de partage des avantages en vue d'opérationnaliser le Protocole de Nagoya.

Composante II : Sensibilisation au Protocole de Nagoya et aux **systèmes** nationaux d'APA et renforcement des capacités de toutes les parties prenantes concernées au Niger

Composante I : Développement d'un cadre législatif, réglementaire, politique et institutionnel d'accès et de partage des avantages en vue d'opérationnaliser le Protocole de Nagoya



Résultat 1: Le Protocole de Nagoya est opérationnalisé au Niger avec des institutions capables de s'acquitter de fonctions clés

Principaux produits de la composante I

Produit 1.1. Stratégie et plan d'actions élaborés pour la mise en œuvre complète des mesures APA au Niger;

Produit 1.2. Des mesures législatives, réglementaires, administratives, institutionnelles et politiques pour la pleine opérationnalisation du Protocole de Nagoya sont élaborées au Niger

Produit 1.3: Des institutions techniques fonctionnelles d'APA sont en place au Niger, appliquant des procédures appropriées au Protocole de Nagoya et échangeant des informations par le biais du Centre d'échange d'informations sur l'APA.

Autres produits de la composante I

* les modèles de Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause (CPCC) ;
* les modèles de Conditions Convenues de Commun Accord (CCCA) ou « contrats APA » ;
* les modèles de permis d'accès ;
* les codes de conduite pour les parties prenantes ;
* les protocoles communautaires.

Composante II : Sensibilisation au Protocole de Nagoya et aux systèmes nationaux d'APA et renforcement des capacités de toutes les parties prenantes concernées au Niger



Résultat 2 : les parties prenantes concernées au Niger sont conscientes des cadres législatifs, réglementaires et institutionnels

Principaux produits de la composante II

Produit 2.1 : Une stratégie détaillée de sensibilisation/communication et les éléments du cadre national d'APA, y compris du matériel adapté à des groupes spécifiques de parties prenantes. (Communautés locales et autochtones, société civile, chercheurs, secteur privé, entités gouvernementales impliquées dans la mise en œuvre de l'APA.) sont développées et déployées au Niger.

Produit 2.2 : Formation conçue pour des groupes spécifiques de parties prenantes au Niger menée sur la gestion de l'accès aux ressources génétiques sur divers aspects de la valorisation afin de développer des opportunités commerciales pour les ressources à fort potentiel, y compris les connaissances traditionnelles associées à ces ressources.

Autre produit de la composante II

Un manuel simple à lire et à utiliser qui améliorera la compréhension du concept d'APA et des différents outils qui seront produits au cours de ce projet.

Partenaire de mise en œuvre: SE/CNEDD
Partenaires techniques : ONU Environnement
Bailleurs de fonds: Etat du Niger & FEM

Coût de la subvention du FEM : 867 580 USD
Cofinancement: 3 695 000 USD
Durée: Trois (03) ans (2021-2024)